

Sommaire

Avant-propos	1
Préface	
Géraldine GOFFAUX CALLEBAUT <i>Professeur de droit privé à l'Université d'Orléans</i> <i>Membre du Centre de recherche juridique Pothier (EA 1212)</i>	3
Ouverture	
Catherine AURÉRIN <i>Directrice du département Droit Économie Politique</i> <i>Bibliothèque nationale de France</i>	5
La juridicisation du Street Art : hymne de gloire ou requiem ?	
Didier GUÉVEL <i>Professeur de droit privé et sciences criminelles et doyen de la Faculté de Droit,</i> <i>Sciences politiques et sociales à l'Université de Paris 13 – Sorbonne Paris Cité</i> <i>Membre de l'IRDA (EA 3970)</i>	7
Présidence de la matinée	
Un acte: le graffiti, acte de destruction ou acte de création ?	
Mustapha MEKKI <i>Professeur à l'Université Paris 13 – Sorbonne Paris Cité</i> <i>Directeur de l'IRDA (EA 3970)</i>	29
Témoignage d'un artiste	
JACE.....	31
L'artification par la transgression	
Nathalie HEINICH <i>CNRS-EHESS</i>	35

**Le graffiti, figure de la délinquance artistique:
le *Street Art* à l'épreuve du droit pénal**

Arnaud MONTAS

*Maître de conférences HDR de droit privé et sciences criminelles
à l'Université de Bretagne Occidentale* 43

***Street Art* et droit des biens**

Jean-Baptiste SEUBE

*Doyen honoraire de la Faculté de droit et d'économie de La Réunion
Directeur du Master 2 droit des affaires* 53

**Art subversif et droit d'auteur : le *Street Art* peut-il être protégé
par le droit d'auteur ?**

Nathalie BLANC

*Agrégée des Facultés de droit
Professeur à l'Université Paris 13 – Sorbonne Paris Cité* 61

Le *Street Art* et la propriété publique

Noé WAGENER

*Maître de conférences en droit public à l'Université Paris-Est Créteil
Chercheur associé à l'Institut des sciences sociales du politique
(UMR 7220)* 73

Présidence de l'après-midi

L'art de la rue: dans la rue, hors de la rue

Astrid MARAIS

Professeur de droit privé à l'Université de Bretagne Occidentale 89

Le graffeur et les autres auteurs

Christophe CARON

*Professeur agrégé à la Faculté de droit de Paris-Est (Paris XII)
Avocat à la Cour (Cabinet Christophe Caron)* 91

**Art de rue: quelques enjeux
en droit nord-américain**

Vincent GAUTRAIS

*Directeur du CRDP
Professeur titulaire à la Faculté de droit de l'Université de Montréal
Titulaire de la Chaire L.R. Wilson en droit du commerce électronique* 95

et Roxane FORTIN-LECOMPTE

*Étudiante à la maîtrise en commerce électronique (M. Sc.)
à HEC Montréal et au microprogramme en droit des technologies
de l'information de l'Université de Montréal* 95

L'architecte et le graffeur

Line TOUZEAU-MOUFLARD

*Maître de conférences en droit public à l'Université de Reims**Champagne-Ardenne – CRDT*..... 113**Le point de vue du photographe**

Sara BYSTRÖM

Avocate au Barreau de Paris 129**Le point de vue d'une société de gestion
des droits d'auteur**

Marie-Anne FERRY-FALL

Directrice générale de l'ADAGP..... 137**Les murs s'écroulent, les images restent !
(Street Art et photographie urbaine)**

Olivier Pierre René ESTIEZ

*Conservateur d'État, chargé de collections en art**et littérature classique à la Bibliothèque nationale de France*..... 143**Street Art et marché de l'art**

Géraldine GOFFAUX CALLEBAUT

*Professeur de droit privé à l'Université d'Orléans**Membre du CRJ Pothier (EA1212)* 149**Le collectionneur face aux problématiques de l'art urbain**

Mathilde ROELLINGER

Avocate au Barreau de Paris 159**Le point de vue du galeriste**

Franck LE FEUVRE

Galeriste 185**Propos conclusifs**..... 189

Marc-André RENOLD

*Professeur à l'Université de Genève**Chaire UNESCO en droit international de la protection des biens culturels**Directeur du Centre du droit de l'art* 189